

/04/2013 Mise à jour: 22 avril 2013 | 18:10

Ajuster la taille du texte

La Commission de vérité et réconciliation à Montréal



Après avoir sillonné le Canada, la Commission de vérité et réconciliation sur les pensionnats autochtones pose ses valises à Montréal. Les Montréalais pourront en apprendre plus sur les enfances volées de milliers d'enfants autochtones, et participer ainsi au processus de réconciliation.

L'évènement montréalais est le cinquième d'une série de sept évènements publics qui ont lieu dans les grandes métropoles canadiennes et qui visent à permettre à ceux qui le souhaitent de raconter leur histoire et à tous les autres de prendre connaissance de cette triste page de l'histoire canadienne.

«Bien que les pensionnats aient tous fermé leurs portes, le cadre colonial dans lequel ils s'inscrivaient n'a pas été démantelé», écrivait récemment le juge Murray Sinclair, qui préside la commission. «Il se répercute toujours dans les problèmes sociaux, économiques et politiques auxquels les communautés autochtones doivent faire face quotidiennement et dans les attitudes qui trop souvent façonnent les relations entre les autochtones et les non-Autochtones du Canada», selon lui.

Cet épisode peu glorieux s'est déroulé de 1880 à 1996. Aménagés dans le but de civiliser les «sauvages», les pensionnats n'ont jamais eu très bonne réputation. À juste raison, car le but caché de leur mise en place était ni plus ni moins qu'une forme de

destruction ethnique. Les centaines de témoignages reçus depuis l'institution de la commission en 2009 n'ont fait que confirmer cela, même si ce pan de l'histoire n'est toujours pas enseigné en détail au niveau secondaire.

10

Des quelque 140 pensionnats officiellement inclus dans la convention, une dizaine étaient au Québec. Cela ne prend pas en compte les pensionnats provinciaux. Édifices surpeuplés, souvent insalubres. Interdiction de parler sa langue natale. Impossibilité de revoir ses parents parfois avant plusieurs années. Abus sexuels et mortalité «scandaleusement élevée». Des dizaines de milliers d'enfants autochtones ont été systématiquement négligés et beaucoup trop d'entre eux ont été victimes de mauvais traitements, notent les commissaires. «Les pensionnats ont brisé les liens unissant les familles, empêché la transmission des savoirs ancestraux et contribué à la disparition de certaines langues», selon eux.

«L'odeur du lieu m'entête encore, c'était comme une prison. J'étais tellement enragé que je n'ai pas parlé pendant deux ans, [avait déclaré en 2010, à Métro, le futur député du NPD](#), Roméo Saganash. Contrairement à ce que prétend le gouvernement, ceux d'entre nous qui ont réussi ensuite sont l'exception».

Tous ne partagent pas une vision aussi noire de la vie dans les pensionnats autochtones. «Nombre de personnes se sont présentées devant la commission afin d'exprimer leur gratitude à ceux qui ont travaillé dans les pensionnats. Même une fois assez âgés pour quitter, certains ont choisi de demeurer au pensionnat pour terminer leurs études.

Le processus de réconciliation implique la participation des non-autochtones, répètent régulièrement les membres de la commission. Plusieurs activités sont donc organisées cette semaine pour faciliter les rapprochements. Des expositions comme Mémoire rouge. Des projections de films telles que Nous n'étions que des enfants. Des activités pédagogiques pour les groupes scolaires et des cercles de parole sont aussi au menu. Ces activités se tiendront de mercredi à samedi à l'Hôtel Reine-Elisabeth

Dans le cadre de sa tournée à travers le pays, la Commission de vérité et réconciliation du Canada (CVR) tiendra un événement national à Montréal du 24 au 27 avril.

L'activité, qui est ouverte au grand public, vise à sensibiliser la population aux abus vécus pendant des années par les anciens élèves des pensionnats autochtones et aux conséquences dévastatrices sur leurs communautés.

Un article de Ximena Sampson

Des témoignages et rassemblements sont au programme, tout comme des cérémonies et des présentations culturelles. Des activités spéciales sont également prévues pour les groupes scolaires.

Depuis 2010, quatre événements semblables ont déjà eu lieu au Manitoba, dans les Territoires du Nord-Ouest, en Nouvelle-Écosse et en Saskatchewan, en plus d'audiences à plus petite échelle dans des dizaines de communautés de ces mêmes provinces et territoires.

HB
-2-

Au Québec, quatre rencontres régionales ont déjà eu lieu à Malietenam, La Tuque, Val-d'Or et Chisasibi.

Deux autres événements nationaux sont prévus en Colombie-Britannique et en Alberta avant la fin des travaux de la commission, en juillet 2014.

Les commissaires ont pu entendre des témoignages déchirants d'anciens pensionnaires arrachés à leurs familles et à leur communauté, forcés d'oublier leur langue et leurs traditions, en plus d'être punis physiquement, battus et parfois violés.

Les pensionnats autochtones

Entre 1870 et 1996, environ 150 000 enfants autochtones ont été retirés à leurs familles et envoyés dans des écoles chrétiennes dans le cadre d'une politique délibérée visant à « civiliser » les Premières Nations. Ces écoles étaient subventionnées par le gouvernement canadien et exploitées par des congrégations religieuses, qui avaient le mandat d'assimiler les pensionnaires et de leur faire oublier leur langue, leurs croyances, leur culture et leurs traditions.

L'objectif clairement affiché était d'éliminer la culture amérindienne.

Quelque 139 pensionnats autochtones ayant fonctionné au cours de ces années ont été recensés dans le cadre de la Convention de règlement, dont 12 au Québec. Les pensionnats étaient administrés par les Églises anglicane, catholique, presbytérienne, baptiste ou unie.

Souvent, les enfants étaient amenés loin de leur communauté et de leurs proches; frères et sœurs étaient séparés.

Selon un rapport du Projet des enfants disparus, au moins 3000 enfants autochtones auraient trouvé la mort dans ces pensionnats entre les années 1870 et 1990. Les maladies seraient la principale cause de décès, notamment la tuberculose et la grippe espagnole. De nombreux élèves sont également morts de malnutrition ou dans des accidents et des incendies.

Quelque 30 000 enfants y auraient subi des agressions sexuelles ou physiques de la part des religieux des administrateurs des établissements ou de camarades.

Les effets de cette expérience dévastatrice sur les communautés autochtones ont été reconnus par le gouvernement canadien, qui a présenté ses excuses en 2008.

Le mandat de la commission

Au cours des années 1990, des milliers de survivants des pensionnats ont poursuivi Ottawa et les congrégations religieuses en charge des écoles pour les sévices qu'ils y ont subis. En 2007, une entente a finalement été conclue, qui offrait aux victimes des indemnités totalisant 1,9 milliard de dollars et constituait la Commission vérité et réconciliation.

La commission est présidée par le juge Murray Sinclair, qui est lui-même d'origine autochtone.

Son but est d'établir la vérité sur les pensionnats indiens au Canada et d'encourager le rétablissement des relations brisées. Pour cela, elle va écouter d'anciens élèves et

d'anciens dirigeants de ces écoles et élaborer un rapport avec des recommandations. Elle créera aussi un centre de documentation rassemblant les milliers de documents et de témoignages recueillis, afin de « créer un héritage » et sensibiliser le grand public à cette question. L'idée est d'amorcer un processus de guérison pour permettre aux autochtones de se réconcilier entre eux et avec les Blancs.

Premières recommandations

Un rapport intérimaire a été remis au gouvernement en février 2012. Les commissaires recommandent notamment de revoir la façon dont on enseigne l'histoire des pensionnats autochtones aux élèves canadiens, de créer un fonds pour revitaliser la culture autochtone au Canada et d'offrir des soins spécialisés en santé mentale aux survivants des pensionnats.

La Commission recommande également que les excuses officielles présentées par le gouvernement Harper aux peuples autochtones du Canada en juin 2008 soient affichées dans toutes les écoles secondaires canadiennes.

Les commissaires estiment qu'une commission n'est pas suffisante pour parvenir à la réconciliation avec les Premières Nations et que le gouvernement devrait reconnaître un statut unique aux Autochtones du pays.

Les indemnisations

En sus de la mise en place de la Commission de vérité et de réconciliation, dotée d'un budget de 60 millions de dollars, la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens prévoyait également une mesure de compensation économique pour les anciens élèves, le Paiement d'expérience commune (PEC). En échange, les victimes devaient renoncer aux poursuites judiciaires au civil et, donc, à la tenue d'un procès. Le PEC donnait 10 000 \$ aux personnes admissibles pour leur première année en pensionnat et 3000 \$ pour chaque année additionnelle, sans égard aux sévices qu'elles auraient pu subir. Environ 80 000 personnes ont reçu une indemnisation moyenne de 19 525 \$.

Le Processus d'évaluation indépendant (PEI) permet une indemnisation supplémentaire pour ceux qui auraient subi des sévices sexuels et physiques graves. Les victimes peuvent obtenir un montant allant jusqu'à 430 000 \$. L'indemnisation moyenne est de 116 000 \$.

Le Secrétariat d'adjudication des pensionnats indiens a traité plus de 30 000 déclarations jusqu'à maintenant et 16 000 sont encore en traitement.

A lire également : L'ancien premier ministre Paul Martin parle de « génocide culturel »

Commission de vérité et réconciliation - Les enfants disparus des pensionnats autochtones

-4-

Herre



De 1880 à 1920, de 25 % à 30 % des jeunes autochtones mouraient au cours de leur séjour au pensionnat.

Ils sont morts par milliers, souvent à des kilomètres et des kilomètres de chez eux. Et il était fréquent que leurs parents ne soient ni avisés de leur mort ni même mis au courant de l'endroit où ils étaient enterrés.

C'est ce qu'a trouvé l'archéologue Alex Maass, dans le cadre d'une recherche sur les enfants morts dans les pensionnats indiens à travers le Canada commandée par la Commission de vérité et réconciliation, qui tient des audiences publiques et un événement national cette semaine à Montréal.

Selon la chercheuse, au cours des premières années des pensionnats indiens, soit de 1880 à 1920, de 25 % à 30 % des pensionnaires mouraient au cours de leur séjour. « C'est beaucoup plus que le taux de mortalité de l'ensemble de la population. Et cela, le gouvernement fédéral le savait, parce qu'il avait les mêmes registres que nous », dit-elle.

La première cause de mortalité, c'était la maladie, la tuberculose en tête de liste, puis, surtout durant l'épidémie de 1918 et 1919, la grippe espagnole.

Puis, arrivent les accidents, survenant souvent alors qu'un enfant tente de se sauver du pensionnat pour rentrer chez lui. « Il y a cette histoire à crever le coeur d'un enfant qui a réussi à parcourir 20 milles pour mourir alors qu'il n'était plus qu'à un mille de sa communauté », raconte Alex Maass.

Certains évadés se noyaient dans les lacs ou les rivières avoisinant les pensionnats, d'autres finissaient par mourir de froid.

Plus de 3000 enfants

5 - Bertrand

Au cours des audiences tenues par la Commission de vérité et réconciliation, on a souvent entendu des témoignages de pensionnaires dont les frères ou soeurs avaient

disparu au pensionnat, et dont les parents n'en avaient pas été avisés, relève Alex Maass. « Il est difficile de déterminer jusqu'à quel point les autorités du pensionnat ont essayé de rejoindre les parents », dit-elle. Ces derniers étaient par ailleurs souvent partis à la chasse, et étaient difficiles à rejoindre.

L'équipe d'Alex Maass a répertorié à ce jour 50 sites de cimetières où des pensionnaires autochtones ont été enterrés. Dans la moitié des cas, on peut encore voir des marqueurs, parfois, c'est une simple petite plaque de métal indiquant la présence de la tombe d'un enfant.

Le projet sur les enfants disparus, que mène l'équipe d'Alex Maass, vise l'établissement d'un registre public de tous les enfants morts dans les pensionnats autochtones canadiens. À ce jour, l'équipe en a recensé plus de 3000. « Il n'y avait pas autant de pensionnats autochtones au Québec, donc le registre est moins important ici », raconte Alex Maass. Reste que l'équipe a recensé des décès d'autochtones aux pensionnats de La Tuque, de Maliotenam, Pointe-Bleue et Amos, et que des cimetières ont été identifiés près de Fort Georges.

L'événement national de la Commission de vérité et réconciliation se poursuivra jusqu'au 27 avril à Montréal. Des témoins honoraires seront invités à écouter les témoignages, dont l'ancien premier ministre du Canada, Paul Martin, et le joueur de hockey Joé Juneau. Les audiences sont publiques et tous les Québécois sont invités à y assister gratuitement à l'hôtel Reine-Élisabeth de Montréal.

Nous les Orphelins (es) Tragédie

Nous les orphelins (es) Maltraiter par

Paul Martin le père et la fils pas mieux.

**Nous les orphelins ont reçus arrêt des liberté au droit internationaux
Droit Canadien et Québécois par un décret 816 1953 18 Mars signé
par Maurice Duplessis approuvé par Santé Canada Paul Martin et
Québec L'honorable Maurice Duplessis. W B**

Nous les orphelins (es) ont subi plus que les autochtones des sévices atroces

Nous les orphelins (es) ont aussi eu des assimilations Orphelins avant 18 mars 1954

Le 19 mars des milliers orphelins (es) sont devenue débilité mental .

Nous les orphelins enfermer illégalement .

Nous les orphelins sans instruction.

Nous les orphelins ont servie de cobaye pour les Universités au Québec

Nous les orphelins ont été violer sodomiser par des religieux et préposer Moniteur dans les institutions

Nous les orphelins Ont ses fait entuber par les deux Gouvernement Canadien et Québécois.

Nous les orphelins ont ses fait traiter de bâtard et nos mère ont travailler plusieurs mois dans des institutions pour payer l'accouchement surtout a L'hôpital Miséricorde out travaillait la docteur Denis Lazure ..

Nous les orphelins (es) on travailler durant plusieurs année comme esclave entretenir des 1-Presbytere 2-Hôpital, Dans des locaux Gouvernementaux Louer sur des terres, et bien autres.

Nous les orphelins (es) orphelines ont subit des interrogations sans avocat devant la police et nous faire des menace qu'il pouvait fermer le dossier des Plaintes que disait la souvent la Procureur Général du Québec en L'occurrence de Mme Estelle Gravelle Nous les orphelins ont subit dans plusieurs dossier similaire des Personnes accusé et que plusieurs orphelins sont rendu au palais justice fermer les porte et ne rien dire dossier clos .

Nous les orphelins par le biais du fédéral avec subvention pour le dossier réconciliation par le docteur Ségal pour ont puissent clouer le bec ne pas indemniser ses enfants .

Nous les Orphelins (es) la Commission du droit du canada nous ont ignoré complètement Le devoir disait Justice devrait être faite aux orphelins de Duplessis

Nous les Orphelins (es) La dignité retrouvée ne pas eu lieu au Orphelins (es) La réparation des sévices infligées aux enfants née hors mariage retrouvée dans des établissement Canadien et Québécois

Nous les orphelins devant le protecteur du citoyens qui réclamait justice pendant que le gouvernement réclamais sa tête pour qu'il donne raison au gouvernement mais il nous a défendu et on la mit a la porte Mr Daniel Jacoby sous prétexte il avait finit sont contrat la mme chose a tout ceux qui voulait nous aider Comme Denis Lazure descendu au dernier échelons tant qu'il était ministre ont la congédier

Nous les orphelins (es) En Justice en politique Ficelle tirer par Lucien Bouchard à la solde des religieuses qui les as complémenter tous en donnait des demi excuses au orphelins (es) du Québec en écrasant les victimes tout le long des procédure et processus a tout les niveaux annoncés dans les journaux pendant ont nomais un nouveua ministre qu'il porterait aucun dossier aux criminel des Orphelins de Duplessis

Moi comme orphelins je me suis présenter au 11ime étage 1 rue Notre Dame Palais de Justice ou les décisions et les scénarios ce font sortir de ses lieux ,devant des fonctionnaires avocats du Gouvernement du Québec avec Bruno Roy président du C.O.O.I.D. Comité des Orphelins Institutionnalisées de Duplessis avec mon dossier Le plus consistant pour me dire passer par la porte en arrière pour pas voir les journalistes qui attendait de mes nouvelles tout en promettant de régler mon dossier Depuis se temps sans nouvelles.

LA CVR INTRONISERA PAUL MARTIN ET SEPT AUTRES TÉMOINS HONORAIRES À L'ÉVÉNEMENT NATIONAL DU QUÉBEC

par Commission de vérité et réconciliation du Canada (Articles), 18 avril 2013, à 10:52

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

LA CVR INTRONISERA PAUL MARTIN ET SEPT AUTRES TÉMOINS HONORAIRES À L'ÉVÉNEMENT NATIONAL DU QUÉBEC

MONTRÉAL, 18 avril 2013 – La Commission de vérité et réconciliation du Canada (CVR) annonce officiellement les noms des Témoins honoraires qui seront introduits lors de l'Événement national du Québec du 24 au 27 avril afin d'en être les témoins et de partager les histoires des survivants des pensionnats indiens.

Dans plusieurs traditions, les Témoins honoraires sont appelés à être les gardiens de l'Histoire lorsqu'un événement marquant se produit. Être les témoins de ces centaines d'histoires qui suscitent la réflexion permet aux survivants de valider leurs expériences.

« Le terme de Témoins honoraires réfère au principe autochtone de porter attention à l'Histoire dont nous sommes les témoins pour la partager ensuite avec notre entourage lorsque nous rentrons chez nous, » explique Madame la Commissaire Marie Wilson, de la Commission de Vérité et de Réconciliation.

Mme Wilson ajoute aussi que « la CVR est particulièrement honorée que ces personnalités publiques aient accepté d'aider à informer les canadiens sur les pensionnats indiens, et de contribuer au processus de réconciliation entre les autochtones et les non-autochtones. »

Michaëlle Jean a été la première Témoin honoraire à être intronisée en octobre 2009 lors d'une cérémonie à Rideau Hall alors qu'elle était Gouverneure générale. Mme Jean sera à Montréal pour mener la Journée pédagogique du 24 avril. Elle rapportera ce qu'elle aura vu et entendu au cours d'un « Appel au rassemblement » à 16h00 ce même jour. Veuillez consulter le programme pour plus de détails :

<http://www.myrobust.com/websites/montreal/index.php?p=669>

Les Témoins honoraires suivants seront intronisés au cours de « l'Appel au rassemblement », et témoigneront lors des « Appels au rassemblement » des jours suivants, tel qu'indiqué :

Charles-Mathieu Brunelle – Directeur général d'Espace pour la Vie à Montréal (témoignera le 27 avril)

- 4 -

Éloge Butera – Survivant du génocide contre les Tutsis au Rwanda et militant des droits de la personne (témoignera le 25 avril)

Renée Dupuis - Avocate et Vice-présidente de la Commission des droits de la personne et droits de la jeunesse (témoignera le 25 avril)

Joé Juneau – Ancien joueur de la Ligue Nationale de Hockey (témoignera le 25 avril)

Viviane Michel – représentant Femmes autochtones du Québec (témoignera le 27 avril)

Sandy White Hawk – représentant la Commission de vérité et réconciliation sur le système public de protection de la jeunesse Wabanaki du Maine (témoignera le 25 avril)

Les Témoins suivants seront intronisés le 26 avril à 8h30 :

L'Honorable Paul Martin – Ancien Premier ministre du Canada (témoignera le 26 avril)

Alanis Obamsawin – Réalisatrice documentaire (témoignera le 26 avril)

M. Paul Martin a mentionné qu'il est « très heureux d'être un Témoin honoraire à cet événement important dans l'histoire du Canada. »

« Il est important de rappeler à tous les canadiens, qu'on le veuille ou non, que la tragédie des pensionnats indiens fait partie de notre histoire, et le nier ne fait que perpétuer le racisme et les stéréotypes hérités de cette période. »

L'événement national du Québec de la CVR se tiendra à l'hôtel Fairmont Le Reine Elizabeth du 24 au 27 avril. Aucune inscription préalable n'est requise et l'événement est gratuit et ouvert à toutes et tous. Tout le monde est invité.

La Commission de vérité et réconciliation est une commission indépendante établie à la suite de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens de 2007. Son mandat consiste à informer tous les Canadiens de ce qui s'est passé au cours des 150 années d'existence des pensionnats, ainsi qu'à nous guider et à nous inspirer pour mettre en place un processus de réconciliation et nouer des relations nouvelles fondées sur la compréhension et le respect mutuels.

Pour toute requête et pour des entrevues avec les témoins honoraires, veuillez contacter :

Aurélie Arnaud

relations médias et communications pour l'événement national du Québec

Commission de vérité et réconciliation

cell: [514-239-0088](tel:514-239-0088)

Heather Frayne

Relations Médias Senior

Commission de vérité et de réconciliation

heather.frayne@trc.ca

Cell : [204-297-4853](tel:204-297-4853)

-9-

Hervé Bertrand